



NUMÉRO DU DOCUMENT (AUX FINS DE CLASSEMENT)
CM0218-002B

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 9 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 9e jour du mois de janvier 2018, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny ainsi que Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Steve Dallaire, Florent Tremblay, Lionel Fortin et Yvan Poitras.

Monsieur le conseiller Guillaume Poitras était absent à la séance.

Le Directeur-général / secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., assistait également à la séance comme secrétaire d'assemblée.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 13 novembre et du 4 décembre 2017
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Inscription de la Direction générale au Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
6. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Achat d'un ordinateur à la secrétaire-trésorière adjointe
7. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Achat d'un diable de manutention

HYGIÈNE DU MILIEU

8. **DEMANDE DE DÉLÉGATION** – Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées (secteur Rivière-aux-Canards)

URBANISME

9. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Recherche d'un nouveau fournisseur de services professionnels pour l'application des règlements d'urbanisme sur le territoire municipal

DIVERS

10. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Fleurs commémoratives – Service funéraire – Monsieur Charles-Henri Dufour



Espace pour parapher

11. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public
12. Levée de la séance

Réso # 00101-18

1. Ouverture de la séance à 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. Adoption de l'ordre du jour

*** Pièce CM018-001B ***

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 00201-18

3. Adoption des procès-verbaux du 13 novembre et du 4 décembre 2017

*** Pièce CM018-002A ***

*** Pièce CM018-002B ***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 novembre et du 4 décembre 2017 ; et

CONSIDÉRANT ALORS QUE les membres du conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 13 novembre et du 4 décembre 2017 tels que présentés.

Réso # 00301-18

4. Adoption des comptes à payer

*** Pièce CM018-005 ***

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de décembre est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :

Comptes par chèques (292 à 311)	86 743,12 \$
Paiement par Internet	5 030,28 \$
Dépenses incompressibles	2 152,22 \$
Salaires	3 987,94 \$
TOTAL DES DÉPENSES	97 913,56 \$



ADMINISTRATION

Réso # 00401-18

5. DEMANDE D'AUTORISATION – Inscription de la Direction générale au Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a commencé à recevoir des informations quant au prochain Congrès de l'ADMQ qui aura lieu à la mi-juin prochaine dans la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est spécifié dans le contrat de travail de la direction générale qu'il est encouragé à s'inscrire à une telle activité dans le but de parfaire ses connaissances et ses contacts dans le milieu municipal; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée du règlement numéro 155-15 décrétant des barèmes fixes de tarifs pour les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des employés administratifs et élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la direction générale, en conformité avec le règlement municipal #155-15, à faire toutes les démarches nécessaires afin de s'inscrire au prochain Congrès des membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Cette autorisation du Conseil s'applique également aux dépenses connexes à cette activité.

Réso # 00501-18

6. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Achat d'un ordinateur à la secrétaire-trésorière adjointe

*** Pièce CM018-007 ***

CONSIDÉRANT QUE lors des prévisions budgétaires 2018 disponibles avec le règlement municipal 175-17, le Conseil municipal a octroyé des fonds pour faire l'achat d'un nouvel ordinateur à la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'est fait présenter une soumission de Services Info-Comm à ce sujet d'un montant de sept cent quarante-cinq dollars (745,00 \$) plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de passer la commande auprès de ce fournisseur pour un nouvel ordinateur pour la secrétaire-trésorière adjointe.

Réso # 00601-18

7. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Achat d'un diable de manutention

*** Pièce CM018-008 ***

CONSIDÉRANT QUE lors des prévisions budgétaires 2018 disponibles avec le règlement municipal 175-17, le Conseil municipal a octroyé des fonds pour faire l'achat d'un diable de manutention; et



Maire

2549

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de passer la commande auprès d'un fournisseur présentant le meilleur prix pour un diable de manutention transformable en plateforme en acier pleine roue.

HYGIÈNE DU MILIEU

Réso # 00701-18

8. **DEMANDE DE DÉLÉGATION – Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées (secteur Rivière-aux-Canards)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 10307-17 confirme le mandat de Monsieur Gilles Filion de la firme de consultants Filion Hansen & Ass. inc. pour représenter la Municipalité et agir comme coordonnateur des dossiers municipaux des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 5504-17 octroi à la firme Avizo Experts-Conseils inc. un mandat d'ingénierie de projet et pour une demande d'autorisation pour un nouveau système de traitement des eaux usées pour desservir les résidences du côté Ouest du pont de la Rivière-aux-Canards;

CONSIDÉRANT DES échanges spécifiant des modifications à apporter à la résolution 16512-17 contenant la même demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a exigé que la Municipalité exécute cette portion de sa mise à niveau pour le traitement de ses eaux municipales en 2018 avec la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bien l'intention de se conformer aux directives prescrites dans ce domaine par les autorités compétentes.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin :

- a) de mandater la firme Avizo Experts-Conseils inc. au nom de la Municipalité à soumettre cette demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées (secteur Rivière-aux-Canards);
- b) que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine s'engage, conformément aux articles 2.2, 2.3, E.8, E.9 et E.10 du « *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* », à :



- c) transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 1^{er} juillet 2018 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 1^{er} septembre 2018. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, je m'engage à aviser le ministère des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation;
- d) respecter les exigences de rejet;
- e) Mettre en œuvre le programme de suivi de l'annexe 10 correspondant au débit ($Q < 20 \text{ m}^3$) et au type de rejet de l'installation (rejet en eau de surface), et ce, dès la mise en service du système de traitement comportant les inspections trimestrielles (sauf indications contraires) suivants :
 - i. relevé du totalisateur de débit ou du compteur d'eau ;
 - ii. inspection du système de traitement (poste de pompage, fosse septique, technologie de traitement secondaire avancée Bionest^{MD}) ;
 - iii. échantillonnage trimestriel (de type instantané ou composé) de l'effluent et analyses de DCO, DBO₅C et MES;
 - iv. Transmettre les résultats du programme de suivi au ministère via le système SOMAE;
 - v. Transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- f. effectuer la vidange de la fosse septique au minimum tous les 2 ans ou si requis en vertu d'un mesurage des boues ;
- g. ce que tous les résidus provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposés dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement ;
- h. aviser le ministère dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
- i. mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au ministère au plus tard 60 jours après la mise en service;
- j. utiliser et entretenir mon système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté ;
- k. effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au ministère ;
- l. conclure un contrat de suivi et d'entretien du système de traitement qui liera le Propriétaire avec un tiers qualifié et ce durant toute la durée de vie utile du système de traitement des eaux usées d'origine domestique de l'établissement ; et
- m. inscrire au système de suivi SOMAEU du ministère l'ouvrage municipal d'assainissement de traitement des eaux usées domestiques lors de la délivrance de l'autorisation.



Réso # 00801-18

URBANISME

9. **DEMANDE D'AUTORISATION – Recherche d'un nouveau fournisseur de services professionnels pour l'application des règlements d'urbanisme sur le territoire municipal**

CONSIDÉRANT UNE lettre du 11 décembre 2017 où la Ville de La Malbaie a signifié son intention de ne pas renouveler, au 31 décembre 2017, l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT UNE extension demandée par la Municipalité et acceptée par la Ville de La Malbaie pour une expiration de la présente entente jusqu'au 2 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 569 et des suivants du Code Municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité a le droit de conclure une entente intermunicipale avec une organisation publique pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'elle est aussi libre de contracter avec une personne physique pour le même service;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme sur son territoire sont :

- a) de faire appliquer la réglementation d'urbanisme sur le territoire municipal en faisant l'analyse des demandes de permis et de l'accompagnement PAR TÉLÉPHONE ou EN PERSONNE pour les citoyens voulant profiter de l'expertise du service d'inspection municipale pour des dossiers spécifiques;
- b) d'émettre les différents permis et certificats d'autorisation avec le champ de compétence en urbanisme sur le territoire municipal;
- c) d'être la ressource technique pour le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et effectuer les tâches de rédaction des recommandations et de procès-verbal lorsque celui-ci se rencontre;
- d) d'être disponible PAR TÉLÉPHONE ou EN PERSONNE pour des rencontres au besoin pour du service-conseil en urbanisme ou domaine connexe à celui-ci pour le Conseil municipal, la Mairie et la Direction générale;
- e) d'être disponible pour des visites d'inspection de terrains en lien avec des demandes de permis de citoyens (*ces visites peuvent se planifier lorsque plusieurs dossiers le nécessitent*);

CONSIDÉRANT QUE cette charge de travail pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme sur le territoire municipal représente approximativement de quarante (40) à soixante (60) heures annuellement pour une somme allant de deux milles (2 000,00\$) à trois milles (3 000,00\$); et

CONSIDÉRANT LA recommandation de la Direction générale de signer pour une entente minimale de trois (3) ans.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin :

- a) de demander à des organisations publiques ou à des individus compétents en matière d'urbanisme de déposer une offre d'intention selon les conditions prescrites dans le préambule de cette résolution avant le 15 janvier 2018;



- b) de demander à Programmations Gagnon, entreprise spécialisée dans la gestion des finances municipales, de nous déposer une soumission pour un accès supplémentaire sectorisée à l'urbanisme; et
- c) de revenir devant le Conseil pour une prise de décision de leur part concernant le prochain adjudicataire pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme sur le territoire municipal.

DIVERS

Réso # 00901-18

9. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Fleurs commémoratives – Service funéraire – Monsieur Charles-Henri Dufour

CONSIDÉRANT LE décès d'un citoyen, Monsieur Charles-Henri Dufour, qui a déjà été conseiller municipal de par le passé; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a habitude de souligner leur engagement dans la communauté en leur nom et au nom des citoyens.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Direction générale à effectuer un achat de fleurs commémoratives pour le service funéraire de Monsieur Charles-Henri Dufour d'une valeur de cent cinquante dollars (150,00 \$) plus les taxes applicables.

11. Période de questions

- a) Membres du Conseil
 - a. Aucune question.
- b) Public
 - a. Aucune question.

Réso # 01001-18

12. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 19h20.

Monsieur Donald Kenny
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.